

FACTURE

Votre attaché(e) RYCKEMBUSCH Laure

Tél:01.83.77.23.01

Service Client : caf.serviceclients@loreal.com

Comptabilité : comptabiliteclients.france@loreal.com

FUROS

Site Pro: www.lorealactivecosmeticspro.com/fr

Service Client
ZI PARIEST 9/11 rue Pelloutier
77183 CROISSY BEAUBOURG

Adresse de livraison

PHARM DU VOYAGE SELARL PHARMACIE DU VOYAGE HALL E NIVEAU DEPART AEROGARE2 TE BP 38212 LE MESNIL AMELOT 95700 ROISSY EN FRANCE

N° Client	N° Facture	Date de facture	Bon de livraison	Numéro de TVA Client
640223	815057681	20.10.2023	85665127	FR71792172959

									EURUS	
TVA	Référence interne	Code EAN/ACL/CNK	Désignation		Quantité	Rem %	Rem % promo en cascade	Tarif unitaire HT	Prix Net Unitaire HT	Montant Net Total HT
			Votre visiteur l	Pharmaceutique :	Tél.: 01 64	03 17 13	•			
S Si	KINCEUTIC	ALS	BARON Nicola	as	Fax: 01 4	1 66 29 74				
Cet	te facture confirm	ne votre commande		Vos références						
	nmande n°:		20.06.2023	CDE:						
1A	VFR10342	3433425322766	SP HYDRA	TING B5 30ML	1			GRATIS	-	
1A	VFR08830	3433425189994	SP HA INTE	ENSIFIER 30ML	1			GRATIS	-	
1A	VFR07079	3433425322605	SP PHLORI	ETIN CF 30ML	1			GRATIS	-	
1A	MB265300	3337875770460	C E FERUL	IC 4ML	10			GRATIS	-	
1A	MB265401	3337875770453	HA INTENS	IFIER 4ML	10			GRATIS	-	
1A	MB265600	3337875770484	PHLORETIN	N CF 4ML	10			GRATIS	-	
1A	VFR10534	3433425447872	COF PHLO	RETIN CF NOEL 2023	12			97,00	97,00	1164,0
1A	VFR10535	3433425447919	COF HYDR	ATING B5 NOEL 2023	24			47,00	47,00	1128,0
1A	VFR10536	3433425447957	COF CE FE	RULIC NOEL 2023	24			97,00	97,00	2328,0
1A	VFR10537	3433425447995	COF HA IN	TENSIFIER NOEL 2023	24			63,40	63,40	1521,6

Skinceuticals NET MARCHANDISES HORS TAXES 6.141,60

Cumul chiffre d'affaire ristournable réalisé à ce jour sur l'année 2023 87795.51

ESCOMPTE: en cas de règlement sous 16 jours date de facture, un escompte de 0,7% sera appliqué, calculé sur le montant H.T. L'application d'un escompte donnera lieu à une réduction proportionnelle de la TVA déductible.

Comme indiqué dans nos CGV et nos conditions commerciales envoyées en début d'année, les remises en cascade sont calculées sur le prix tarif des produits déduction faite des remises sur facture en arrondissant à la deuxième décimale

DEFAUT DE PAIEMENT: application de plein droit de:

- pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture, sur le montant T.T.C. de la présente facture, et
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.
- (1) Cosmétique écologique et biologique certifié par Ecocert Greenlife
- (3) Cosmétique Cosmos Organic certifié par Ecocert Greenlife

Page: 1/2



ZI PARIEST . 9/11 rue Pelloutier 77183 CROISSY BEAUBOURG

Service Client

FACTURE

TUDE

Votre attaché(e) RYCKEMBUSCH Laure

Tél:01.83.77.23.01

Service Client : caf.serviceclients@loreal.com

Comptabilité : comptabiliteclients.france@loreal.com

Site Pro: www.lorealactivecosmeticspro.com/fr

/	Adresse de	livraison	

PHARM DU VOYAGE SELARL PHARMACIE DU VOYAGE HALL E NIVEAU DEPART AEROGARE2 TE BP 38212 LE MESNIL AMELOT 95700 ROISSY EN FRANCE

N° Client	N° Facture	Date de facture	Bon de livraison	Numéro de TVA Client
640223	815057681	20.10.2023	85665127	FR71792172959

			1	20.10.2023	856651	27		l FR	7170017	72050	
	640223	81505768			030031	21		111	7179217	2959	
	T		I							EUROS	3
VA	Référence interne	Code EAN/ACL/CNK	Désignation			Quantité	Rem %	Rem % promo en cascade	Tarif unitaire HT	Prix Net Unitaire HT	Montant Net Total HT
					Total avant	Montar	t Net HT	Tau	x de TVA	Montant	TTC par
					remise					TVA	TTC par taux de TVA
Nous v	vous serions obligé	s de bien vouloir joindre c	e coupon à votre re		remise		t Net HT 6141,60			Montant TVA	TVA
Nous v COSM Mod Num	vous serions obligé METIQUE ACTIVE F de de paiement : néro client "règleme	is de bien vouloir joindre co France (Service Comptabil L.C.R ent": 64022	e coupon à votre ré lité, 30 rue d'Alsace	èglement à l'ordre de	remise					TVA	7369,9
Mod Num Num	vous serions obligé IETIQUE ACTIVE F le de paiement :	is de bien vouloir joindre co France (Service Comptabil L.C.R	e coupon à votre ré lité, 30 rue d'Alsace 23 57681	èglement à l'ordre de	remise 6141,60			0 1A	20,00	1.228,32	TTC par taux de TVA 7369,9

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023 - SKINCEUTICALS

Le présent document constitue un extrait des Conditions Générales de Vente 2023 - Skinceuticals, d'ores-et-déjà adressées dans leur intégralité au Client et également consultables sur le site extranet de la Société : fr.lorealdermatologicalheautypartnershop.com (c.la-près le « Site B2B »).

IMDOMITIESET CHAMPDIAPPLICATION DESPRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société L'OREAL FRANCE (ci-après la «Société »), agissant pour sa division L'Oréal Beauté Dermatologique (anciennement COSMETIQUE ACTIVE), distribue, dans le cadre d'un réseau de distribution sélective, les produits de soins de la marque Skinceuticals (ci-après les « Produits »). Les Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont composées des conditions tarifiares incluant le tarif, le document « Conditions Commerciales 2023 » et les présentes conditions. Les CGV font partie intégrante du Contrat de Distributeur Agréé ou du Contrat de avec la Société pour la revente des Produits, et ne peuvent en être détachées. Les CGV reflètent les fondements de la politique commerciale de la Société et ont pour objectif d'organiser les relations avec les Clients. Elles ne sont applicables qu'aux seuis Clients livrés et facturés en France métropolitaine, principaulé de Monaco et Andorre. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV qui constituent le socie unique de la négociation commerciale et régiront seules les ventes de la Société, et s'exclusion expresse de tout autre document émanant, notamment, du Client. Toute autre condition, sous réserve qu'elle ne soit pas contraire aux présentes, et qu'elle comporte une contrepartie réelle pour la Société, ne sera valable que si elle a été ceptée préalablement, et par écrit, par la Société. En tout état de cause, toute clause des CGV non contraires aux accords particuliers conclus avec le Client demeurera applicable.

émanant, notamment, du Client. Toute autre condition, sous réserve qu'elle ne soit pas contraire aux présentes, et qu'elle comprete une contrepartie réelle pour la Société, ne ser avaible que si elle a été aux présentes, et par écrit, par la Société. En tout état de cause, toute clause des CGV non contraires aux accords particuliers conclus avec le Client demeurera applicable.

Si le Client établit des conditions d'achat et un accord d'adhésion type, il s'engage à le communiquer à la Société au plus tard le 1" décembre. Il est précisé que leur transmission ne remet pas en cause le rôle des CGV en tant que socie unique de la négociation. A ce titre, la communication des CGV par la Société implique démonciation, de plein droit, des conventions annuelles en vigueux. Les négociations devront être menées dans le respect mutuel des parties, de manière loyale et de bonne foi. En l'absence d'accord sur le prix convenu au 1" mars 2023, les présentes CGV constitueront les seules conditions applicables entre la Société et le Client (-i-a-près les « Parties »). Le Client prendra sous sa responsabilité toutes mesures de nature à assurer le respect des obligations découlant des présentes CGV ans sous sa responsabilité toutes mesures de nature à assurer le respect des obligations découlant des présentes CGV annuelle et et l'ellent (-i-a-près les « Parties »). Modification des conditions générales de venue le se de la reprise des Produits.

Modification des conditions générales de vente Les présentes CGV annuent et remplacent toutes les éditions précédentes et ont été établies conformément à la réglementation en vigueur à leur des prise d'effets. La Société se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes CGV, en ce compris le tarif, notamment pour tenir compte de changements dans la réglementation, sous réserve alors d'en informer préalablement le Client conformément aux usages de la profession (soit huit (8) semaines avant la date d'entrée en vigueur). Il est précisé que l'exercice de ce droit par

Contrat pour le point de vente exploité par le Client qui ne réaliserait pas le Chittre d'aliaires minimies annues.

Confidentialité

Les présentes CGV et plus largement toutes informations ou tous documents échangés avec le Client ont un caractère strictement confidentiel, tant pendant la durée de la relation commerciale que cinq (5) ans après sa fin.

Droit applicable et clause attributive de compétence

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige commercial, administratif ou logistique doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais. A défaut de réclamation sous un délai de douze (12) mois suivant la date notifié par écrit dans les meilleurs délais. A défaut de réclamation sous un délai de douze (12) mois suivant la date figurant sur les factures et les avoirs, le Client sera réputé avoir approuvé, notamment, les commerciaux.

Que nous lui avons adressés et en conséquence, le Client renonce de convention expresse à tout recours au titre de tout litige qui s'élèveraient entre les Parties à l'occasion de leur rapport commerciaux.

POUR TOUTE CONTESTATION NEE DE L'APPLICATION DES PRESENTES CGV QUI N'AURAIT PU ETRE RESOLUE A L'AMABALE, LES PARTIES ATTRIBUENT COMPETENCE EXCLUSIVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, QUELS QUE SOIENT LE LIEU DE LIVRAISON, LE MODE DE PAIEMENT COMPETENCE EXCLUSIVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, QUELS QUE SOIENT LE LIEU DE LIVRAISON, LE MODE DE PAIEMENT COMPETENCE EXCLUSIVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, QUELS QUE SOIENT LE LIEU DE LIVRAISON, LE MODE DE PAIEMENT COMPETENCE DEFENDEURS.

L-CONDITIONSTAREARESETPAEMENT

Les prix des Produits sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la commande, pour toute commande livrée dans les délais usuels. Ils s'entendent nets hors taxes et sans escompte. Ils sont fixés en fonction des conditions éco-nomiques actuelles et pourront être modifiés à tout moment en cas de fluctuation de ces conditions.

nomiques actuelles et pourront être modifiés à tout moment en cas de fluctuation de ces conditions.

Réductions de prix

Le Client pourra bénéficier d'un certain nombre de réductions de prix (remises ou ristournes de fin d'année) dans les conditions ofémies notamment dans les « Conditions Commerciales 2023 » relatives à la catégorie d'acheteurs à laquelle appartient le Client. Aucune réduction de prix ne constitue un droit acquis pour le Client et ce nonobstant les réductions de prix antérieurement accordées, quel que soit leur nombre ou importance. Après vérification par la Société de la réalisation de la contrepartie convenue, la réduction de prix sera acquise au Client sous les conditions cumulatives expresses (i) du paiement à l'échéance à la Société des factures dues et (ii) du respect par le Client des obligations lui incombant au titre du Contrat. Ainsi, par exemple, la découverte de Produits chez un distributeur non-agréé, identifiés comme ayant été livrés et facturés au Client, pourra entraîner immédiatement et de plein droit la suppression pure et simple de ce droit à remise ou ristourne de fin d'année, en sus des dispositions prévues au Contrat, ainsi que la facturation des frais de procédure engagés par la Société. Les ristournes de fin d'année seront mises en paiement au début de l'année suivante et seront réglées au Client, selon le principe de réciprocité des délais de paiement.

Conditions de règlement

le principe de réciprocité des délais de paiement.

Conditions de règlement

Les règlements sont effectués dans les conditions suivantes :

-soit à quarante-cinq (45) jours nets date d'émission de facture, sans escompte ;

-soit à quarante-cinq (45) seize (16) jours date d'émission de facture, déduction faite d'un escompte de à 0,7% à

calculer sur le montant H.T. L'application d'un escompte donnera lieu à une réduction proportionnelle de la TVA

dédurtible.

soit à quarante-cinq (45) jours nets date d'émission de facture, sans escompte; soit à ucomptant, sous seize (16) jours date d'émission de facture, déduction faite d'un escompte de à 0,7% à calculer sur le montant H.T. L'application d'un escompte donnera lieu à une réduction proportionnelle de la TVA déductible.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment le taux d'escompte, notamment pour tenir compte de l'évolution des indicateurs financiers, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Les factures de la Société sont établies en euros et payables à la Comptabilité l'Oréal France à LEVALLOIS-PERRET (2308) quel que soit le mode de palement. Dans un souci de la billé et de Caragia René (L.C.R.) Vivenent, Billet à ordre. Il est précisé que la L.C.R. sera systématiquement proposée par la Société au Client pour le palement de ses factures ; lesdites L.C.R. ne faisant, en aucun cas, novation au lieu de palement indiqué ci-dessus. Dans le cadre de ses démarches environnementales, la Société souhaite privilégier la dématérialisation de ses flux d'envoi de documents commerciaux (moyens de palement, factures, avoirs....). A ce titre, la Société informe notamment le Client que les factures seront progressivement adressées de manière dématérialisée. Aussi, nous vous rappelons que le chèque n'est plus accepté par la Société depuis le 1º janvier 2022.

Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis à la disposition de la Société, qui tiennent compte du délai de route, se calculent entre la date d'émission de la facture et la date de mise à disposition des fonds. Les intérêts de retard éventuels seront donc calculés depuis la date d'échânce du délai de palement jusqu'à la date de mise à disposition des fonds si celle-cist postrérier. Les fonds sont réputés être mis à disposition des fonds. Les intérêts de retard éventuels seront donc calculés depuis la date d'échânce du délai de palement jusqu'à la date de mise à disposition des fonds si celle-cist postrère. Les fonds sont répu

recouvrement par voie de contentieux donnera lieu à la facturation de tous les frais et intérêts de retard.

Compensation / déduction

Les sommes dues par la Société au Client ne peuvent en aucun cas être compensées avec l'une quelconque des sommes dues par le Client à la Société, sauf si cette compensation a été notifiée au préable à la Société et que les conditions de la compensation légale sont remplies. A défaut, la compensation effectuée sera assimilable à un défaut de paiement justifiant la suspension des livraisons. Par ailleurs, la Société serait débitrice vis-à-vis de la vôtre, les sommes dues seront réglées par application du principe de réciprocité des délais de paiement. En aucun cas le Client ne pourra se déduire d'office le montant de pénalliés confrement aux dispositions de l'article L. 441-17 du Code de commerce. A ce titre, la Société devra avoir été en mesure de contrôler la réalité du grief invoqué par le Client et disposer d'un délai suffisant pour analyser et éventuellement contester la demande du Client.

Réserve de propriété

Conformément à l'article L. 624-16 alinéa 2 in fine du Code de commerce et aux articles 2367 et suivants du
Code civil, il est expressément convenu, avec le Client, que le transfert de la propriété des Produits est suspendu
Jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires. Le Client s'oblige à permettre à tout moment l'identification et la revendication des Produits, étant entendu que les Produits en stock seront éputées correspondre
aux Produits impayés conformément aux termes de l'article 2369 du Code civil. A ce titre, le Client prendra sous sa responsabilité toutes mesures de nature à préserver les droits et intérêts de la Société.

Clause résolutoire
Faute pour le Client défaillant de s'acquitter des sommes dues dans les vingt-quatre (24) heures après mise en demeure, par lettre recommandée, l'informant de la volonté de se prévaloir de la présente clause, toutes les ventes que la Société avait conclues avec lui, même celles dont les règlements ne seraient pas encore échus et qui n'auraient pas encore été payées, se trouveront immédiatement résolues de plein droit. De convention expresse, la Société sera en droit d'exiger la restitution des Produits aux frais du Client.
Dans ce cas, la Société aura droit, en outre, à une indemnité fisée forfaltairement et définitivement à quinze pour cent (15%) des sommes lui restant dues sur les ventes résolues.

II-CONDITIONS LOGISTIQUES

La Société accorde une grande importance au développement de la collaboration logistique avec ses Clients. A ce titre, la Société souhaite privilégier la dématérialisation des échanges (E.D.I.) et la transmission des commandes via le protocole Pharma-ML.

Commande

Les commandes doivent être passées dans le respect des standards de conditionnement indiqués au tarif.

Le Client peut communiquer ses commandes au Service Clients de préférence en utilisant le Site B2B. Dans un souci
de flabilité, les commandes par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Les commandes, transmises au
Service Clients hors EDI, Site B2B et Pharma-ML, sont enregistrées au jour le jour en fonction de l'activité du
Service Clients da condition de comporter le numéro de Client, et, obligatoirement, le nom et l'adresse complète du
Client, la liste des articles commandes avec leurs codes EAN (ou ACL, le cas échéant) et leurs libellés figurant au
tarif ainsi que l'éventuelle référence de commande interne que le Client souhaiterait voir figurer sur son bordereu
de livraison. La Société se réserve le droit de refuser une commande, notamment de produits promotionnels ou en
offre spéciale, dont le monitant est déraisonnable au vu du montant moyen de commande habituel ou du potenties
de revente estimé du point de vente concerné. En cas de commandes susvisées répétées par le Client, la Société
sons serve également de domme de la bloque l'accès à toutes les fortionnalités du Site B2B. Toute commande
commande inférieure au franco, tel que défini cl-essous, fera l'objet d'une facturation de frais de vingt-cine (25)
euros H.T. Dans le cas de commandes en cross-dock, le franco s'évalue au niveau de chaque commande fille. Ces
sontants peuvent être révisés en fonction des augmentations tarifaires et/ou des coûts destribution physique.
FRANCO: Les expéditions sont faites franco de port et d'emballage pour toute commande, faisant l'objet d'une
seule livraison et comportant le minimum de Produits définis ci-après : Monomarque Stairbulvian physique.
FRANCO: Les expéditions sont faites franco de port et d'emballage pour toute commande, faisant l'objet d'une
seule livraison et comportant le minimum de Produits définis ci-après : Monomarque Stairbulvian physique.
FRANCO: Les expédition - Réclamation

montants peuvent être révisés en fonction des augmentations tarifaires et/ou des coûts de distribution physique. FRANCO: Les expéditions sont faites tranco de port et d'emballage pour toute commande, faisant l'Objet d'uns Produits. Tri-Marque Skinceuticals, Vichy et Sanoflore : trente-six (136) Produits. Multimarques EDI ou Pharma MI. : quarante-huit (48) Produits. Site B28) : vingiq-quatre (24) Produits.

Livraison - Expédition - Réclamation

Les Produits de la Société, y compris les offres spéciales et les promotions, sont livrés exclusivement dans les conditionnements de la Société pour être industrialisables dans ses usines, et valables pour tous ses conditionnements de la Société pour et en industrialisables dans ses usines, et valables pour tous ses conditionnements de la Société pour etre industrialisables dans ses usines, et valables pour tous ses conditionnements approache. Les modalistés de préparation des commandes (paletisation...) sont librement décidées par la Société de la Société, le cas de livraison seur une palette, elles devront faire l'objet d'un échange (nombre pour nombre et qualité du moyen, du transporteur et du lieu de départ de ses invisions. Les Produits voyagent toujours aux risques et de divine de l'unité de la consideration relative à l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif, pour livraison à compter de sa prise d'effet, est de la consideration et le de la de la de la consideration de la conside

N-CONDITIONS DE PROPRIEDES PROQUITS

Stockage - Traçabilité - Rotation - Présentation

Le Client s'engage à respecter les exigences spécifiques requises en matière de stockage et de transport concernant chacun des Produits, notamment au regard des températures maximales et minimales de stockage.

La responsabilité de la Société ne pourrait être engagée dans le cas où les Produits vendus auraient été entreposés ou transportés dans des conditions anormales, ou incompatibles avec leur nature.

ou transportes dans des conditions anormales, ou incompatibles avec leur nature.

Revente des Produits - Présentation

Il est rappelé que le Client est libre et seul responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de revente et, en cas de promotion, de sa répercussion au consommateur ou professionnel. Par conséquent, le Client est exclusivement responsable de la marge bénéficiaire qui résulte de la fixation par ses soins du prix de revente des Produits, sans recours possible auprès de la Société pour en compenser toute baisse. Les Produits ne peuvent être présentés, vendus et/ou remis au consommateur que dans les conditions prévues au Contrait. Afin de préserver l'image et la Client s'oblige à vendus des les roduits, les lois que la qualité et la performance des Produits, les Clients s'oblige à vendre les Produits au fur et à mesure de leur livraison, les premiers livrés étant vendus les premiers (règle ETEO), de distribution sélective.

Propriété intellectuelle

Dans le cadre de la revente des Produits, et uniquement afin d'assurer la promotion et la publicité des Produits, le Client est autrisée à reproduire ne tout ou en partie et à utiliser les marques, photographies, visuels, dessins, modèles, slogans et plus généralement tout élément attaché aux Produits et protégé par un droit de Propriété Intellectuelle ou droit à l'image (ci-après les « Eléments») dont la Société reste seule titulaire. Toutefois, il est rappelé que l'éténdude des discaccrdés à la Société, notamment par les mannequins et photographes peut varier. C'est pourquoi, le Client deins accordés à la Société, notamment par les mannequins et photographes peut varier. C'est pourquoi, le Client deins de la société est envisage l'utilisation d'un Elément comportant des droits à l'image, Le Client s'engage à toujours aufliser feaçon loyale à l'égard d'acte de contrefaçon, concurrence déloyale et/ou prastiaire. Le Client s'engage à toujours utiliser feaçon les l'entre d'acte de contrefaçon, concurrence déloyale et/ou prastiaire. Le Client s'engage à toujours utiliser les enires Eléments relatifs aux Produits tels que mis à sa disposition par la Société, si besoin en sollicitant confirmation auprès de ses équipes. D'une manière générale, la Société se réserve un droit de regard sur l'utilisation que le Client fera des Eléments et, à ce titre, pourra refuser ou exiger du Client l'arrêt immédiat de toute utilisation qu'elle jugerait non conforme à l'autorisation préciéte.

Ethique et conformité

Chaque Partie s'engage à respecter la politique de l'Oréal et prévention de la corruption, disponible sur le site internet de l'Oréal et d'ont il reconnait avoir pris connaissance. Le Client s'engage à statissira toute demandisse visées dans les CCV

Les des des des des des des des des des les connaissances. Le Client s'engage à satissira toute demandis et le site internet en l'Oréal et prévention de la Société (ou d'une entité mandatée par la Société, visant à s'assurer du respect des stipulatio